

## **L'UNION EUROPÉENNE OU LA CONTRE-RÉVOLUTION...**

Les responsables politiques, les chefs d'État, polémiquent sur le succès pour les uns, l'échec pour d'autres, du sommet de Nice, sur le bilan de la présidence française. Mais c'est avec une belle unanimité qu'ils ont adopté «*la Charte Européenne des droits fondamentaux*», texte tout-à-fait réactionnaire qui confirme largement l'orientation chrétienne des institutions européennes: 52 articles sans mentionner une seule fois le mot «*laïcité*», pour n'employer que deux fois l'expression «*droits de l'homme*», sept fois celle de «*citoyen*», mais 32 fois celle des «*droits de la personne*», c'est une indication précise sur l'économie générale d'un texte! Il ne s'agit pas d'une vaine querelle sémantique! Il s'agit de cette «*personne*», dont Emmanuel Mounier (entre autres) nous rappelle qu'elle «*ne croit qu'en se purifiant incessamment de l'individu qui est en elle*». Cet «*individu*», exécré par toutes les églises, cet individualisme, qui toujours selon MOUNIER, ses fidèles et ses continuateurs est:

*«un système de mœurs, de sentiments, d'idées et d'institutions qui organise l'individu sur ses attitudes d'isolement et de défense. Il fut l'idéologie et la structure dominante de la société bourgeoise occidentale entre le XVIII<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle. Un homme abstrait, sans attaches ni communautés naturelles, dieu souverain au cœur d'une liberté sans direction ni mesure, tournant vers autrui la méfiance, le calcul, et la revendication, des institutions réduites à assurer le non empiétement de ces égoïsmes, ou leurs meilleurs rendements par l'association réduite au profit; tel est le régime de la civilisation qui agonise sous nos yeux, un des plus pauvre que l'histoire eut connue».*

C'est une condamnation sans appel, constamment renouvelée par les Églises et plus particulièrement la catholique, de la philosophie des lumières, de la période révolutionnaire qui s'ouvre en 1789.

A l'individu, au citoyen, armé de sa raison, instruit, définissant lui-même ses choix, utilisant pleinement sa liberté de conscience, ne recourant à aucune transcendance, on oppose la «*personne humaine*» qui, selon l'Église, ne se conçoit que comme simple partie d'un tout, enserrée sans sa «*communauté naturelle*», tributaire de celle-ci, dont elle exécute subsidiairement la finalité.

C'est cette orientation qu'organisent les traités européens, confirmée par la Charte proclamée à Nice.

L'Europe des régions, l'organisation communautariste de la société, le corporatisme comme moyen de réguler les rapports sociaux en «*transcendant*» la lutte des classes, c'est la revanche de ceux qui n'ont jamais accepté 1789-93.

Pierre Propotkine, dans son ouvrage magistral «*La grande Révolution*», écrivait très justement en 1909:

*«Deux grandes conquêtes caractérisent en effet le siècle qui s'est écoulé depuis 1789-1793. L'une et l'autre ont leur origine dans la Révolution française, qui reprit pour son compte l'œuvre de la Révolution anglaise, en l'élargissant et en la vivifiant de tout le progrès accompli depuis que la bourgeoisie anglaise avait décapité son roi et transféré le pouvoir aux mains du Parlement.*

*Ces deux grandes conquêtes sont l'abolition du servage et l'abolition du pouvoir absolu, qui ont conféré à l'individu des libertés personnelles dont le serf et le sujet du roi n'osaient rêver et qui ont amené, en même temps, le développement de la bourgeoisie et du régime capitaliste. Elles représentent l'œuvre principale du XIX<sup>ème</sup> siècle, commencée en France en 1789 et se répandant lentement sur l'Europe dans le courant du siècle que nous venons de traverser».*

L'Église n'a jamais admis comme irréversible cette situation.

Lacordaire rappelait que: «*l'État n'a pas le droit de méconnaître les communautés naturelles qui constituent le milieu naturel et que réalise socialement la personne*».

C'est cela qui tente aujourd'hui de se réinstaller. C'est cette Contre-Révolution qui est en marche et à laquelle il faut s'opposer avec force et vigueur.

Ceux qui sont enclins à trouver des circonstances atténuantes au gouvernement, voire à lui conférer un certain courage politique, pour avoir fait remplacer le mot «*religieux*» par «*spirituel*», ne nous ferons pas oublier que le texte de la Charte est foncièrement d'essence chrétienne et fait la part belle à la doctrine sociale de l'Église.

Le Premier Ministre peut se déclarer «*protestant-athée*»... et faire voter en son temps la loi qui permet le prosélytisme religieux à l'école!

Les Ministres de la gauche plurielle peuvent, main sur le cœur et trémolos dans la voix, affirmer fidélité à la démocratie, cela ne les empêche pas, toute honte bue, d'approuver sans murmurer la Charte et son article 52/2 qui nous rappelle que:

*«Les droits reconnus par la présente charte qui trouvent leurs fondements dans les traités communautaires ou dans le traité sur l'Union Européenne, s'exercent dans les conditions et limites définies par ceux-ci».*

A quoi il convient d'ajouter qu'il est clairement signifié, à plusieurs reprises, que les articles de la Charte s'appliquent «*conformément au droit communautaire*», dont nous savons tous qu'il se substitue et s'impose dans tous les cas, au droit national.

Dans ces conditions, ce gouvernement comme ceux qui l'ont précédé, et ceux qui lui succéderont, en sont réduits à jouer le rôle d'exécutants subsidiaires Ils ne le font pas à leur corps défendant. Ils l'ont voulu ainsi. Ils n'ont aucune excuse.

Toutes les associations, organisations, partis, tous les mouvements, syndicats, tous les responsables politiques, à quelques niveaux qu'ils soient, qui s'inscrivent dans la logique des institutions européennes, ou qui, au nom du moindre mal, prétendent y apporter des critiques correctives de l'intérieur, tous ceux qui ne remettent pas (ou plus) en cause fondamentalement ces institutions, participent, qu'ils le veuillent ou non, à leur pérennité, autrement dit à l'instauration d'un ordre corporatiste, donc totalitaire.

Le syndicalisme ouvrier, s'il veut rester indépendant, c'est-à-dire conserver intactes toutes ses potentialités d'interventions directes, y compris par la négociation (qui est un moyen, parmi d'autres, de la lutte des classes) ne peut pas accepter de cautionner si peu que se soit cette construction européenne.

Nous sommes en présence d'institution qui, parce qu'elles tournent le dos à la démocratie par délégation, à la séparation des pouvoirs, à la pratique conventionnelle authentique, sont taillées sur mesure pour toutes les formes de déréglementations, de démantèlement des services publics, de la laïcité institutionnelle, exigées par un système économique dont l'objectif est plus que jamais d'obtenir à n'importe quel prix la baisse du coût du travail.

Nous ne pouvons ni nous y intégrer, ni composer avec elles, ni les laisser faire. Il faut les combattre pour ce qu'elles sont: le plus grand adversaire que le syndicalisme ouvrier, indépendant, de classe, ait connu depuis longtemps.

**Jo SALAMERO.**

-----